

dits affectés, à l'époque de feu sir Robert Borden, à la construction de ponts dans les provinces, particulièrement en Nouvelle-Ecosse; je donne ma parole de député que nous avons, en cela, fait preuve d'une prodigalité telle que les résultats n'ont pas été proportionnés aux dépenses. Ceux qui dépensent ces fonds sans être responsables de leur prélèvement ni du service des intérêts ne se croient pas tenus d'exercer la même prudence et le même sens de l'économie que si cet argent était confié à leur garde en vertu d'un mandat d'ordre public.

Je réitère l'opinion, déjà formulée ici, que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord exigerait peu de changements si on l'interprétait et si on l'appliquait dans le sens prévu et indiqué par ses auteurs. Or, le Parlement actuel et plusieurs de ses prédécesseurs sont largement responsables de la confusion actuelle, car ces parlements ont voulu s'immiscer dans les affaires provinciales et, comme prix de leur ingérence, ils ont versé des compensations, qui équivalaient presque à de la corruption, sous forme de secours financiers à des entreprises exclusivement provinciales.

A mon sens, les décisions concluantes rendues par les tribunaux prouvent que les sommes affectuées aux pensions de vieillesse et autres mesures analogues ne relèvent pas de la compétence du Parlement. Chaque fois que, sous prétexte d'améliorer la situation d'une catégorie quelconque de la population des provinces, nous nous sommes immiscés dans leurs affaires, le fédéral a accentué le malentendu existant entre les provinces constituantes, ou certaines d'entre elles, et le pouvoir central. Actuellement, certaines provinces canadiennes, se targuent d'accuser un surplus, parfois très considérable, dans leurs opérations financières. Dans ces conditions, ne devrions-nous pas nous abstenir d'affecter des fonds fédéraux à des entreprises exclusivement provinciales, attendu surtout que les provinces en cause sont les premières à nous refuser, sur le ton de l'indignation, le droit d'intervenir par nos lois, notre administration ou autrement, dans l'exercice de leurs droits souverains? Par conséquent, une mesure comme celle-ci me paraît de nature à entraîner le Parlement et le Dominion du Canada dans de nouvelles difficultés qui devraient être réglées avant que le Parlement canadien soit appelé à voter aux municipalités des secours financiers aussi considérables.

Je résume les paroles de l'honorable député. Il a déclaré que cette mesure tendait à fournir de l'emploi en permettant aux municipalités d'entreprendre des ouvrages rentables. On permettra ainsi à certaines municipalités de demander des secours et du cré-

dit au trésor fédéral bien qu'elles soient plus en état de se procurer des fonds que l'est le Gouvernement fédéral. Il y a de grandes villes où le volume du trafic et du commerce est considérable, où la valeur des propriétés est énorme, où l'on trouve des particuliers et des compagnies très riches, qui sont en état de se procurer toutes les utilités et tous les services municipaux requis. Il y a des provinces également qui sont capables non seulement de pourvoir aux besoins de la province proprement dits mais aussi à ceux des municipalités qui relèvent d'elles. Pourquoi ne seraient-elles pas tenues de fournir cette aide?

Nous nous sommes chargés d'abord des secours temporaires aux chômeurs. Nous avons augmenté ces secours de diverses manières en votant des crédits pour l'exécution de travaux publics, qui dans certains cas ne pouvaient aucunement être considérés comme des travaux publics fédéraux. Nous avons ensuite atteint l'extrême limite de nos moyens pour verser des secours aux indigents et aux chômeurs de provinces qui se vantent de leurs surplus et de l'excellent état de leurs finances si on les compare à celles du Dominion. La population entière du pays semble en avoir conclu que le ministre des Finances du Canada possède des trésors illimités où il peut puiser à pleine main pour secourir toutes les personnes, compagnies, corporations ou municipalités qui croient avoir besoin d'aide. On ne semble pas se soucier le moins du fait que la situation du Dominion devient dangereuse, à mon avis, car nous ne pouvons pas obtenir des revenus suffisants des impôts fédéraux et d'autres sources autorisées pour défrayer nos dépenses annuelles, et encore moins pourvoir aux immobilisations que nous votons de temps à autre à même les fonds empruntés.

Ce qui importe en ce moment c'est que cette affectation arrive mal à propos et est inopportune, car le Gouvernement devrait attendre le rapport de la soi-disant commission Rowell,—je ne veux pas parler de la commission ou de son travail maintenant,—et ne prendre aucune mesure tant qu'il n'aura décidé de ce qu'il fera pour donner suite audit rapport. Il nous faudra bientôt en venir à une entente bien définie avec les provinces et les municipalités, et nous ne serons pas en mesure de le faire d'une façon satisfaisante pour tout le Dominion, tant que nous ne serons pas décidés de maintenir nos services fédéraux avec le produit de nos impôts et tant que nous n'insisterons pas pour qu'elles acceptent la pleine responsabilité de l'administration des affaires qui relèvent des provinces et des municipalités en vertu de la

[L'hon. M. Cahan.]